

ACTION URGENTE

CHINE. UN MILITANT AYANT BRAVÉ LA CENSURE RELATIVE AU COVID-19 EST DÉTENU AU SECRET DEPUIS DES MOIS

On est sans nouvelles du défenseur des droits humains Chen Mei depuis qu'il a été arrêté par la police à Pékin le 19 avril 2020. Sa famille ignorait totalement ce qu'il était advenu de lui et où il se trouvait jusqu'à ce qu'on l'informe, le 12 juin, qu'il était incarcéré au centre de détention de Chaoyang, à Pékin, pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » – une infraction pénale. Toujours détenu au secret et dans l'impossibilité de consulter l'avocat de son choix, Chen Mei risque fortement d'être victime de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Directeur Wang Xiaohong
Beijingshi Gong'anju
9 Dongdajie, Qianmen
Dongcheng Qu, Beijing Shi 100017
Chine
Fax : +86 10 85222823

Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mes inquiétudes au sujet de **Chen Mei (陈玫)**, l'un des contributeurs de *Terminus 2049 (端点星计划)*, arrêté par la police le 19 avril 2020. Il est désolant de savoir que sa famille n'a été informée de l'endroit où il se trouvait que 54 jours après son placement en garde à vue. Selon les renseignements fournis par les autorités, Chen Mei serait incarcéré au centre de détention de Chaoyang, à Pékin, et serait accusé d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ».

Terminus 2049 (端点星计划) était un projet dont l'objectif était d'archiver les articles portant sur l'épidémie de COVID-19 qui est survenue en Chine au début de l'année. Il est navrant de constater que Chen Mei semble avoir été arrêté simplement pour avoir recueilli et archivé des informations publiques, en particulier compte tenu du fait que la liberté d'information fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression, inscrit à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

En outre, il est extrêmement préoccupant que l'avocat engagé par la famille de Chen Mei n'ait pas obtenu l'autorisation de rencontrer son client, bien qu'il ait déjà produit les documents nécessaires. Le fait que Chen Mei ait été privé de tout contact avec sa famille pendant sa détention a manifestement empêché celui-ci de savoir que sa famille lui avait trouvé un représentant juridique et a considérablement amoindri sa capacité de faire valoir ses droits.

Faute d'information sur le sort réservé à Chen Mei et en l'absence d'avocat pour le défendre, la possibilité qu'il soit soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements m'inspire de vives craintes.

Je vous demande donc de :

- **libérer Chen Mei immédiatement et sans condition, à moins qu'il n'existe des éléments dignes de foi, suffisants et recevables tendant à prouver qu'il a commis une infraction reconnue par le droit international, et qu'il ne soit jugé dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité ;**
- **veiller à ce que Chen Mei, en attendant sa libération, puisse avoir des contacts réguliers et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix, et ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres mauvais traitements.**

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Après être restée 54 jours sans nouvelles de Chen Mei, sa famille a enfin reçu un appel du poste de police du district de Chaoyang, à Pékin, le 12 juin. On lui a indiqué que cet homme était incarcéré au centre de détention de Chaoyang pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » – infraction passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement. On lui a également dit que Chen Mei avait sollicité volontairement une aide juridictionnelle et que les avocats commis d'office la contacteraient peut-être. La mère de Chen Mei a répondu que l'aide juridictionnelle n'était pas nécessaire car la famille avait déjà engagé un avocat après l'arrestation. L'interlocuteur lui a demandé de respecter la décision de Chen Mei.

L'un des avocats assurant l'aide juridictionnelle a contacté la famille le 15 juin. Les proches de Chen Mei ont réaffirmé qu'ils n'avaient pas besoin de ses services puisqu'ils avaient déjà engagé un avocat. Cependant, les avocats commis d'office ont refusé de se retirer de l'affaire. Ce n'est qu'après que la famille de Chen Mei a annoncé publiquement ne pas avoir besoin d'eux qu'ils ont fini par se retirer, le 24 juin 2020.

Le 19 avril 2020, Chen Mei (陈玫), Cai Wei (蔡伟) et la compagne de Cai, dont le nom de famille est Tang (唐), ont été arrêtés par la police à Pékin et placés « en résidence surveillée dans un lieu désigné à cet effet » (指定居所监视居住) car ils étaient soupçonnés d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » (寻衅滋事罪). Madame Tang a été libérée sous caution le 13 mai 2020. Les autorités ont informé la famille de Cai Wei que celui-ci était aussi incarcéré au centre de détention de Chaoyang pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ».

Il a été dit à la famille de Cai Wei, comme à celle de Chen Mei, que l'intéressé avait demandé une aide juridictionnelle et que deux avocats avaient été commis d'office, en dépit des objections de ses proches.

Chen Mei et Cai Wei ont participé à Terminus 2049 (端点星计划), un projet en ligne dont l'objectif était d'archiver les articles qui avaient été supprimés des médias classiques et des réseaux sociaux à cause de la censure, et dont beaucoup concernaient le COVID-19. Depuis le début de l'épidémie en Chine, de nombreux articles consacrés à ce coronavirus ont été censurés, y compris certains ayant été publiés par des organes de presse grand public, comme une filiale de *Beijing Youth Daily* et *Caijing*. Des publications sur les réseaux sociaux, des hashtags relatifs à des sujets sensibles, et des revendications sur le terrain de la liberté d'expression ont rapidement été supprimés ou censurés.

Selon de nombreuses sources, des journalistes indépendants et des militant·e·s ont été harcelés par les autorités pour avoir partagé des informations relatives au COVID-19 sur les réseaux sociaux. Figurent parmi ces personnes : Chen Qiushi, avocat et journaliste citoyen connu pour son franc parler, qui a dit avoir été harcelé par les autorités après avoir mis en ligne des séquences vidéo filmées dans des hôpitaux de Wuhan ; et Fang Bin, résident de Wuhan, qui a été détenu brièvement par les autorités en février 2020 après avoir diffusé une vidéo montrant, semble-t-il, les corps sans vie de personnes ayant succombé au COVID-19.

« Chercher à provoquer des conflits et troubler l'ordre public » (寻衅滋事) est une infraction qui est définie de manière floue et générale à l'article 293 du Code pénal chinois et qui est de plus en plus utilisée contre les militant·e·s et les défenseur·e·s des droits humains. Elle se limitait initialement aux actes ayant perturbé l'ordre dans des lieux publics mais son champ d'application a été élargi en 2013, de sorte qu'Internet est aussi concerné désormais.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais ou chinois

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 26 août 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Chen Mei (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa17/2289/2020/fr/>